

Rapport du Comité pour 2016

Introduction :

Lors de notre assemblée générale de l'année passée, nous avons constaté que l'année 2015 avait été une année exceptionnelle et très dynamique (lancement de 5 initiatives populaires relatives à la fusion de nos communes, lancement d'une initiative cantonale pour l'adoption d'une loi sur la fusion et la division de communes, récolte de signatures pour les 5 premières, médiation de notre comité lors du refus du contre-projet par le Conseil général de Vaumarcus et bien d'autres).

L'année 2016 fut encore plus riche en événements. Lors de notre assemblée générale de mars 2016, nous avons convenu que la « campagne de promotion de la fusion » commencerait après la signature de la convention de fusion Béroche-Bevaix (La Grande Béroche) et que le comité et les membres de notre association uniraient leurs forces pour agir auprès des citoyens, élus, autorités communales, sociétés locales, entreprises et autres collectivités afin de montrer à quel point la fusion est importante et utile pour nos communes.

Les lignes ci-après démontrent à quel point nous avons eu raison et comment nous avons contribué à la fusion de La Grande Béroche.

COPIL :

Depuis novembre 2015, nos trois membres (Dragan Bunic, Jean Fehlbaum et Jérémie Gaudichon) ont œuvré au sein de ce comité et y ont apporté une contribution très importante. Ils ont assuré la coprésidence de différents groupes de travail et contribué à la rédaction de la Convention de fusion, à la rédaction de la vision sociétale et du rapport accompagnant le matériel de vote, ont participé aux séances publiques, récolté des fonds pour la fusion, commandé des autocollants, affiches et bâches et leur fixation et distribution, répondu aux attaques des adversaires de la fusion, organisé et tenu des stands d'information ainsi que bien d'autres activités).

Lors de la séance du 19 décembre qui réunissait les conseillers communaux des 6 communes actuelles de La future Grande Béroche, ils ont été proposés pour apporter leur soutien actif au Comité de fusion qui s'occupera de la mise en place de la nouvelle commune (organisation générale, personnel, réaffectation des bâtiments, mise en place de la nouvelle législation et des règlements nécessaires, négociations avec des entités externes...).

Elections communales :

Les élections communales de juin 2016 ont été très importantes pour la fusion de Béroche-Bevaix. Il fallait trouver des candidats pour les listes des PS et PLR afin de supprimer la majorité absolue détenue entre 2012 et 2016 par le groupe Intérêts communaux au Conseil général de Gorgier. Sinon, le processus de fusion aurait risqué de s'arrêter le 5 septembre lors du vote du Conseil Général de cette Commune.

Le fait que le groupe Intérêts communaux avait 22 candidats ne nous faisait pas peur et nous avons trouvé (PLR et PS) 18 candidats qui ont été tous élus. Ainsi les groupes

favorables à la fusion (PLR et PS) ont donc obtenu ensemble 18 sièges qui ont contrebalancé les 13 sièges au groupe Intérêts communaux.

Grace à la sagesse de nos membres qui ont demandé le vote nominal, la Convention de fusion a été adoptée par le Conseil communal de Gorgier et non seulement par les membres du PLR et du PS mais aussi par quelques membres du groupe des Intérêts communaux. Ainsi les 6 conseils généraux des communes impliquées dans le processus de la fusion ont approuvé la Convention de fusion et elle a pu être soumise au vote populaire le 27 novembre 2016.

Campagne de fusion :

Après la signature de la convention de fusion par les conseils communaux (mai 2016), nous avons commandé les drapeaux de fusion avec l'armoirie de la Grande Béroche et l'inscription « Votons pour la Grande Béroche », d'un côté, et de l'autre côté les armoiries de la Béroche et de Bevaix, avec l'inscription « Votons pour la fusion des communes ».

Ces drapeaux avaient beaucoup de succès. Ils ont été distribués par nos membres dans certains villages lors de la fête du 1^{er} août, lors de Béroche en fête, lors de l'apéritif offert à la population ainsi que sur nos stands tenus à Saint-Aubin, Gorgier et Bevaix. Certaines personnes ont décoré leurs balcons avec ces drapeaux.

Après l'adoption de la convention de fusion par les conseils généraux de nos 6 communes, fin septembre 2016, le COPIL a rédigé et distribué un tous-ménages intitulé « Vision sociétale » que le professeur Bernard Dafflon de l'UNIFR, a trouvé « *élégant dans sa présentation, conceptuellement bien fait, clair et attractif* » où « *les arguments en faveur d'une fusion y sont bien exprimés* »

Ce document a fait peur aux opposants à la fusion, surtout à Bevaix et à Gorgier. Ils ont distribué 4 fois des tous-ménages (en représentant notamment la fusion comme une locomotive qui déraile, en présentant Gorgier comme victime et en y profilant une multitude de mensonges).

Le COPIL a riposté à toutes ces attaques. Nos membres Fehlbaum et Bunic ont écrit une lettre à nos citoyens appartenant aux minorités italienne, portugaise et espagnole en les invitant à voter pour la fusion ainsi qu'un article intitulé « Les vrais chiffres des 6 Communes de La Grande Béroche » qui a été distribué aux lecteurs de la Feuille de la Béroche (édition tous-ménages de novembre).

Ces ripostes rendaient les opposants de plus en plus nerveux. Ils ont commencé à déchirer ou taguer nos affiches et bâches. Souvent, leurs affiches étaient 2-3 mètres plus loin ou posées à côté des nôtres. Les nôtres étaient saccagées alors que les leurs restaient intactes.

Tout cela a déterminé certains électeurs qui au départ étaient contre la fusion, de changer d'avis et de voter pour la fusion de communes. Lors de la séance publique à Bevaix, le 2 novembre 2016, notre président, Dragan Bunic, qui a récolté les fonds au moyen de son compte bancaire (car à cause d'intérêt négatif et les frais, le compte d'association a été fermé) a résumé cela d'une façon claire. Nous avons récolté CHF 11'161.80 auprès de nos membres, de nos citoyens et des partis politiques. L'ACB a versé tout ce qu'elle avait dans sa caisse (CHF 616.80) et nos 16 membres ont versé entre CHF 20.- et CHF 200.-. Tous les justificatifs sont à disposition des vérificateurs des comptes.

S'agissant du groupe Intérêt communaux de Gorgier, il faut dire que certains membres de ce groupe font partie de l'ACB et qu'ils ont bien contribué à la fusion et que d'autres, à part le noyau dur, ont voté pour la fusion.

Enfin, il n'est pas immodeste de dire que sans l'ACB et le Groupe de soutien bevaisan, La Grande Béroche ne pourrait pas voir le jour.

Motion populaire cantonale :

Le 18 février 2016, notre président, Dragan Bunic, en sa qualité de premier signataire, a envoyé au Secrétariat général du Grand Conseil la motion populaire en vue de l'adoption d'une loi sur la fusion et division de communes (LFusionE). La motion a été signée par 133 citoyennes et citoyens de notre canton et leurs signatures attestées par les communes.

Malheureusement, à la séance de juillet 2016, le Grand conseil a rejeté la motion. Néanmoins, certains députés déclarent que le texte leur a plu et qu'ils le garderont pour l'avenir pour l'utiliser si le Conseil d'Etat décide enfin de légiférer (adoption d'une loi spéciale ou modification de la loi sur les communes).

Quel avenir pour l'ACB ?

Le 23 décembre 2016, nous avons envoyé un courriel à nos membres ayant une adresse e-mail. Nous y avons rappelé que selon l'art. 3 de nos statuts « **L'association a pour but une collaboration étroite entre les citoyens et les autorités communales des communes bérochales, à savoir de Vaumarcus-Vernéaz, de Montalchez, de Fresens, de Gorgier-Chez-le-Bart et de Saint-Aubin-Sauges, afin d'abord de réussir la fusion des communes de la Béroche** ». Nous avons constaté qu'avec la fusion de communes, cette mission n'est que partiellement accomplie car « **la collaboration étroite entre les citoyens et les autorités communales des communes bérochales** » reste non seulement possible mais aussi souhaitable d'autant plus que l'art. 2.10 de la Convention de fusion, approuvée par le peuple le 27 novembre 2016, prévoit la création des assemblées villageoises dans les anciennes communes. Voici une belle opportunité pour l'ACB d'accomplir complètement le but prévu à l'art. 3 de nos statuts.

Nous vous avons posé 3 questions, à savoir : **dissolution immédiate, accompagnement pendant une année du processus de fusion et dissolution au 31.12.2017 ou alors maintien de l'Association pour la mise en place des assemblées villageoises dès 2017.**

Malheureusement, nous n'avons reçu que 16 réponses. La grande majorité est pour **maintenir l'Association pour la mise en place des assemblées villageoises.**

L'art. 3.8 de la Convention de fusion prévoit qu'un montant de CHF 5'000'000.- provenant de l'aide à la fusion sera consacré à la réalisation d'un ou plusieurs projets fédérateurs choisi par les nouvelles Autorités, dont le nombre est de 10, à savoir : Amélioration des structures pré- et parascolaires, Création d'une Maison des sociétés, Création de transports publics internes, Création d'un complexe sportif (multisports), Mise en valeur des rives du lac, Elaboration d'un concept de logements sociaux intergénérationnels, Aménagement des centres de localités, Pôle d'activités économiques, Développement des énergies renouvelables, Développement du tourisme (campings).

Il est difficile d'imaginer que les autorités de la nouvelle commune fassent ce choix sans consulter la population et les sociétés locales. L'ACB, qui parmi ses membres a des personnes qui font partie de différentes sociétés locales, voire des présidents de certaines de ces sociétés, pourraient aussi contribuer au choix d'un ou plusieurs projets à réaliser.

L'ACB pourrait devenir la coordinatrice des actions de ces assemblés villageoises et des sociétés locales, et son site Internet (www.berochefusion.ch), pour lequel nous avons reçu les félicitations du Prof. Benard Dafflon de l'UNIFR, serait une plateforme pour l'échange d'informations entre nos assemblées villageoises et nos sociétés locales.